

Procès-verbal de la séance de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg du 23 juin 2021

Date : Mercredi 23 juin 2021
Lieu : Grande Salle de Marly-Cité, Marly

Présidence :

- M. Carl-Alex Ridoré, Président de l'Assemblée constitutive ;
- M. Mathieu Loup, Conseiller juridique.

Préposée au procès-verbal :

- Mme Corinne Copt, Conseillère juridique.

Présences :

Comité de pilotage (CoPil) :

- M. Bernard Chassot, Conseiller communal de la Commune de Matran ;
- Mme Muriel Frésard, Syndique de la Commune de Belfaux ;
- M. Christophe Maillard, Syndic de la Commune de Marly ;
- M. Bruno Marmier, Syndic de la Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Eric Mennel, Syndic de la Commune de Givisiez ;
- M. Michel Moret, Syndic de la Commune d'Avry ;
- Mme Anne-Elisabeth Nobs, Syndique de la Commune de Corminboeuf ;
- M. Alexis Overney, Conseiller communal de la Commune de Granges-Paccot ;
- M. Thierry Steiert, Syndic de la Commune de Fribourg.

Délégué-e-s de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg :

- M. Daniel Angéloz, Commune de Corminboeuf ;
- Mme Mirjam Ballmer, Commune de Fribourg ;
- Mme Christel Berset, Commune de Fribourg ;
- Mme Muriel Besson Gumy, Commune de Belfaux ;
- M. Giordano Bizzozero, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Laurent Bronchi, Commune de Granges-Paccot ;
- Mme Andrea Burgener Woeffray, Commune de Fribourg.
- M. Dominique Corpataux, Commune de Belfaux ;
- M. Julien d'Agostini, Commune de Marly ;
- M. Charles de Reyff, Commune de Fribourg.
- Mme Antoinette de Weck, Commune de Fribourg ;
- Mme Anne Defferrard, Commune de Marly ;
- M. Laurent Dietrich, Commune de Fribourg ;
- M. Simon Gabaglio, Commune de Matran ;
- Mme Lise-Marie Graden, Commune de Fribourg ;
- Mme Chantal Hayoz, Commune d'Avry ;
- M. Marcel Jaquier, Commune de Marly
- Mme Christa Mutter, Commune de Fribourg ;
- M. David Papaux, Commune de Fribourg ;
- M. Bernard Pochon, Commune de Givisiez ;

- M. Dominique Romanens, Commune de Granges-Paccot ;
- M. François Roubaty, Commune de Matran ;
- M. Nicolas Schmidt, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. André von der Weid, Commune d'Avry ;
- M. Christian Vorlet, Commune de Corminboeuf ;

Observateurs :

- M. Christophe Prétet, Syndic de la Commune de Grolley ;
- M. Jean-Pierre Corpataux, Syndic de la Commune de Neyruz.

Mandataires :

- M. Xavier Pilloud, VIRTÙ Public Affairs AG ;
- M. Denis Boivin, BDO SA.

Invités :

- M. le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur IAF ;
- M. Gérald Mutrux, Chef de service, Service des communes ;
- M. Samuel Russier, Secrétaire général de la DIAF ;
- M. Gilles Ballaman, Conseiller économique, Service des Communes.

Presse :

- Mme Regula Saner, Freiburger Nachrichten ;
- M. Patrick Chuard, La Liberté.

Excusés :

- M. Olivier Carrel, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Frédéric Clément, Commune de Villars-sur-Glâne ;
- M. Vladimir Colella, Commune de Givisiez.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal des séances du 21 avril 2021 et 5 mai 2021
2. Informations du CoPil
 - a. Etat des travaux
 - b. Vote consultatif
 - c. Autres informations
3. Comptes 2020
 - a. Présentation des comptes 2020
 - b. Rapport de l'organe de révision Anagest Révision SA
 - c. Approbation
4. Analyse Financière
Informations complémentaires au rapport intermédiaire no 3 du GT Finances
Par M. Christian Vorlet, Président du Groupe de travail « Finances » et M. Yvan Haymoz, BDO SA, ainsi que M. Gilles Ballaman, Conseiller économique, Service des communes.
5. Compléments au concept de fusion – Validation
6. Calendrier des travaux et prochaines démarches
7. Divers

M. le Président ouvre la séance à 19h40. Il salue tout particulièrement la présence de **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella**.

M. le Président passe la parole à **M. Christophe Maillard**, Syndic de la Commune de Marly. **M. Christophe Maillard** souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée constitutive. Il rappelle les débuts du processus de fusion du Grand Fribourg. Il relève le travail des différents groupes de travail qui a abouti au concept de fusion et aux compléments débattus ce jour, le tout permettant de se retrouver à l'aube de la concrétisation de cette fusion. Il souhaite un bon débat à l'Assemblée et d'ores et déjà un bel été.

M. le Président remercie **M. Christophe Maillard** pour ces paroles.

M. le Président souhaite la bienvenue à **M. Alexis Overney**, nouveau membre du CoPil pour la Commune de Granges-Paccot. Il prie l'Assemblée de se lever et procède à l'assermentation de **M. Alexis Overney**.

Aucune remarque, ni objection, ne sont formulées quant au mode de convocation et à l'ordre du jour proposé.

1. Approbation du procès-verbal des séances du 21 avril 2021 et 5 mai 2021

Les procès-verbaux des séances du 21 avril 2021 et 5 mai 2021 sont approuvés à l'unanimité, avec remerciements à leur auteure, **Mme Corinne Copt**, pour leur rédaction.

M. Bruno Marmier rend toutefois attentif au fait que c'est M. et non Mme Bruno Marmier. **M. le Président** indique que la correction sera effectuée.

2. Informations du Comité de pilotage

a) Etat des travaux

M. le Président rappelle qu'il s'agit de la dernière séance avant le vote consultatif. Il relève qu'il reste surtout les opérations techniques. Il revient en particulier sur certaines interrogations. S'agissant d'une prise de position des autorités communale en vue du vote consultatif, il indique que ce n'est pas une obligation. Concernant les exécutifs communaux, il relève que la situation est un peu particulière étant donné que ce ne sont pas les Conseils communaux, mais uniquement l'Assemblée constitutive qui est compétente pour prendre les décisions quant au processus de fusion, notamment quant à la fixation du périmètre suite au vote consultatif. Il considère que plutôt qu'une application stricte des exigences de collégialité, c'est sous l'angle du devoir de réserve ainsi que du devoir d'informer de façon régulière, complète et objective que la situation doit être appréhendée. Il s'agit de faire preuve de bon sens et de tempérance. A cet égard, **M. le Président** renvoie aux articles 8 et 9 de la Loi sur l'information (LInf) qui explicitent le contenu et les modalités du devoir d'informer des autorités, que cela soit l'Assemblée constitutive, les Conseils communaux ou les Conseils généraux. Avant de passer la parole à **M. Xavier Pilloud** pour présenter les actions officielles prévues par l'Assemblée constitutive, il relève l'importance de l'engagement personnel de tous les membres de l'Assemblée constitutive dans cette dernière ligne droite et souligne la grande liberté de manœuvre dont ceux-ci disposent et qui leur permet d'aller encore bien au-delà de ce qui va leur être présenté.

M. Xavier Pilloud rappelle les trois objectifs fixés par l'Assemblée constitutive en vue du vote consultatif, à savoir une bonne participation du corps électoral, une bonne connaissance du projet et un large débat. Le deuxième journal de la fusion sera distribué la semaine prochaine dans les ménages.

M. Xavier Pilloud explique ensuite le concept des débats contradictoires filmés. Il revient sur les soirées d'information qui ont dû être annulées l'année dernière en raison de la pandémie et sont donc reportées cette année. Il revient finalement sur le Fusion truck, dont le programme est en cours d'élaboration et commencera dès le 18 août, et sur les autres moyens à disposition des délégué-e-s pour leur permettre d'aller à la rencontre de la population.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

M. le Président remercie **M. Xavier Pilloud** pour cette présentation et rappelle que **M. Xavier Pilloud** se tient à disposition également hors séance pour toutes questions.

b) Vote consultatif

M. le Président indique que sur les quatre communes observatrices, deux communes (Grolley et Pierrafortscha) ont décidé de participer le 26 septembre 2021 au vote consultatif. Il remercie ces communes pour leur participation et leur intérêt. Il remercie aussi les autres communes observatrices pour leur intérêt et leur présence.

M. Matthieu Loup précise les aspects organisationnels du vote consultatif, rappelant notamment que le matériel de vote et les brochures explicatives seront livrés directement aux Ateliers de la Gérine. Seules les communes observatrices doivent s'organiser elles-mêmes pour l'impression de la brochure de vote ; un modèle leur sera fourni. Il remercie de manière générale les secrétaires communaux pour leur appui. Il indique être à disposition en cas de question.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

c) Autres informations

M. le Président revient sur la mise en œuvre de la nouvelle LAgg. Il indique que le Conseil d'Etat a convoqué une rencontre avec les communes concernées le 7 juillet 2021, afin d'entamer les démarches relatives à la fixation du périmètre de la future Agglo.

La parole est donnée.

M. Laurent Bronchi demande quelle question précisément sera posée aux citoyens et citoyennes lors du vote consultatif.

M. Xavier Pilloud indique que la question posée dans les communes du périmètre est la suivante : *sur la base du concept de fusion, souhaitez-vous que votre commune poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg, comme partie intégrante du périmètre définitif du projet ?* Pour les communes observatrices, la formulation est très similaire, mais il s'agit d'intégrer le périmètre.

3. Comptes 2020

a) Présentation des comptes 2020

M. le Président introduit les comptes 2020.

M. Matthieu Loup présente les comptes 2020. Les principaux écarts constatés sont des diminutions de charges, à mettre en lien avec le report du vote consultatif dû à la pandémie.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

b) Rapport de l'organe de révision Anagest Révision SA

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

Renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

c) Approbation

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

A l'unanimité, l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg approuve les comptes 2020.

4. Analyse financière

M. le Président rappelle qu'une présentation de l'analyse financière effectuée par BDO a eu lieu lors de la dernière séance. Les présentations de ce jour permettra donc, d'une part, d'inclure les comptes 2020, et d'autre part, de faire un comparatif entre les méthodes du Service des communes (SCom) et de BDO.

M. Yvan Haymoz présente les informations complémentaires sur la base des comptes 2020. Celui-ci relève notamment que le taux fiscal d'équilibre projeté pour 2025 est désormais proche de la valeur basse de la fourchette qui se trouve ainsi affinée sans être modifiée, que les dépenses communales ont nettement baissé en 2020, ceci vraisemblablement en raison du ralentissement global induit par le COVID, et finalement que, au niveau des grandes communes, on constate une amélioration notable des données financières pour les communes de Marly et de Fribourg.

M. Christian Vorlet présente les conclusions. Il rappelle l'information la plus importante, à savoir que la prise en considération des comptes 2020 confirme la fourchette retenue entre 72 et 75%, avec une tendance à s'approcher de la valeur basse.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

M. le Président remercie l'ensemble du GT Finances et BDO pour le travail effectué.

Avant de passer la parole à M. Gilles Ballaman, **M. le Président** rappelle que l'analyse du SCom se fait pour toutes les fusions.

M. Gilles Ballaman présente l'analyse financière 2016-2020 et les mises à jour. Les constats posés par le SCom avec sa méthode viennent ainsi confirmer les résultats auxquels sont parvenus BDO et le GT Finances. Pour le surplus, l'analyse met en évidence les fortes variations depuis 2017 des ressources fiscales des personnes morales dans les deux plus grandes communes (Fribourg : hausse, puis stabilisation pour 2019 et 2020 ; Villars-sur-Glâne : baisse, puis stabilisation dès 2018 et amélioration en 2019). Au sujet du COVID, **M. Gilles Ballaman** note que les effets de la pandémie n'ont pas été ressentis sur les comptes 2020, mais qu'il faut s'attendre à des incidences sur les ressources fiscales à moyen terme.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal, ainsi qu'aux différents documents annexés à la convocation.

La parole est donnée. Elle n'est pas utilisée.

5. Compléments au concept de fusion – Validation

M. le Président rappelle les décisions prises par l'Assemblée constitutive suite au report du vote consultatif en raison de la pandémie, à savoir de ne pas modifier le concept de fusion adopté en janvier 2020, mais de l'approfondir et de l'actualiser, de même que le mandat confié par l'Assemblée au CoPil le 4 avril 2021 de procéder à cette actualisation. Il présente la méthodologie utilisée.

M. Denis Boivin présente les modifications, respectivement les actualisations.

Renvoi est fait au document « Concept de fusion du Grand Fribourg » et ses annexes, dont les modifications ont été mises en italique et qui est joint en annexe du présent procès-verbal.

Mme Christel Berset remercie pour la présentation. Sur le fond, elle relève qu'il est prévu de supprimer les impôts sur les appareils de jeux et de distribution et s'en étonne sous l'angle de la prévention. Sur la forme, elle observe que la question de la prévoyance professionnelle est abordée par deux fois, dans deux paragraphes différents.

M. Denis Boivin indique que la taxe n'est pas prévue dans toutes les communes de la fusion et que son fruit est relativement modeste. Il souligne qu'un des buts du GT ad hoc était de simplifier.

M. le Président rappelle les 3 critères sur lesquels s'est basé le GT ad hoc pour décider de l'abrogation éventuelle d'une taxe, à savoir :

- Perception de la taxe dans toutes les communes ?
- Montant des rentrées financières ?
- Prestation de la commune en lien direct avec la perception ?

M. Dominique Corpataux relève que les taxes sur les eaux n'ont pas été fixées. Il rappelle les discussions ayant eu lieu dans les communes et demande s'il n'est pas possible de les mentionner dans le document.

M. Denis Boivin indique que trop de communes ne sont pas encore conformes aux dispositions légales cantonales et fédérales, ce qui n'a pas permis de faire un comparatif. Les communes doivent procéder à cette mise en conformité de leurs règlements, ce qui impliquera des hausses qui ne sont pas liées au processus de fusion. Il sera ensuite possible de procéder à une uniformisation.

En lien avec la prévoyance professionnelle, **M. le Président** indique qu'il ne s'agit pas du même chapitre et que la question de la prévoyance professionnelles est prise sous un autre angle à chaque fois, raison pour laquelle il y a deux entrées (chap. Finances et chap. Administration).

Mme Christel Berset relève qu'au point V.4 Administration du document est mentionné un service de la jeunesse. Elle considère qu'il faudrait ajouter le terme « enfance » (service de l'enfance et de la jeunesse).

M. Denis Boivin indique s'être basé sur les rapports des GT pour établir le document de Concept de fusion du Grand Fribourg.

M. le Président indique qu'en cas de contradiction, il conviendrait de privilégier les termes retenus par le GT ad hoc Ecoles et société dans son rapport.

Mme Lise-Marie Graden reprend les documents y relatifs et indique que l'ajout du terme « enfance » ne dénaturerait en rien le rapport du GT Collaborateurs.

Mme Christel Berset relève une erreur formelle en page 15 (point V.4 Administration) du document sur le terme « équivalant plein temps » à remplacer par « équivalents plein temps ».

Mme Christel Berset se dit surprise de ne pas voir figurer dans le document un paragraphe sur la mise en place d'une politique culturelle ambitieuse.

M. Denis Boivin indique qu'à ce propos, une phrase a été indiquée. **Mme Christel Berset** considère qu'une phrase est très insuffisante.

Mme Lise-Marie Graden soutient la remarque de **Mme Christel Berset**, surtout au vu des différentes remarques émises par les milieux culturels.

M. le Président propose d'ajouter une question-réponse spécifiquement sur la politique culturelle et de donner délégation au Bureau pour mettre en œuvre cet ajout, en se calquant pour la formulation sur le papier de position du GT ad hoc Culture, ce qui est approuvé par l'Assemblée constitutive.

M. Thierry Steiert relève qu'il semble manquer la mention de certaines associations de quartier.

M. Denis Boivin indique qu'il ne s'agit pas d'un inventaire, mais plutôt d'une ébauche de découpe future du territoire de la commune fusionnée, raison pour laquelle toutes les associations de quartier existantes n'ont pas été mentionnées.

Mme Christel Berset considère qu'au point VI.1 (Thèmes transversaux, Animation dans les quartiers et les localités), la phrase « *Ces associations de quartier et locales pourront mettre en place des maisons de quartier, dans des locaux appartenant à la commune* » n'est pas correcte. En effet, c'est la commune qui met en place ces maisons de quartier et les associations de quartier et locales peuvent les utiliser.

Mme Antoinette de Weck précise que les communes peuvent aussi les louer.

M. le Président propose la formulation suivante « *Ces associations de quartier et locales pourront disposer/faire usage des maisons de quartier, dans des locaux mis à disposition par la commune* ». La formulation sera encore affinée.

Mme Christel Berset relève que dans le même paragraphe (point VI.1 Thèmes transversaux, Animation dans les quartiers et les localités), il est mentionné qu'« *un guichet physique local pourrait en outre être installé dans ces maisons de quartiers* ». Elle demande des éclaircissements quant à l'emploi du conditionnel.

Mme Lise-Marie Graden explique que l'emploi du conditionnel indique seulement que le guichet physique ne se trouvera pas forcément dans la maison de quartier.

M. Marcel Jaquier demande si les présidents des GT doivent participer à toutes les séances d'information à la population en vue du vote consultatif.

M. le Président répond par l'affirmative et précise que, à défaut, ils peuvent se faire remplacer par une personne ayant la même connaissance du dossier.

A l'unanimité, l'Assemblée constitutive approuve les compléments au concept de fusion.

M. le Président profite de l'occasion pour remercier encore une fois tous les membres des GT et GT ad hoc pour leur travail.

6. Calendrier des travaux et prochaines démarches

M. le Président présente le calendrier des travaux et les prochaines démarches. Il rappelle que le concept de fusion prévoit l'entrée en vigueur de la fusion entre le 1^{er} janvier 2024 et le 1^{er} janvier 2026. Le calendrier présenté est ainsi un calendrier technique qui comprend tous les délais à respecter pour garantir une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. En revanche, si l'Assemblée, à qui revient le choix définitif, opte pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026, 2 ans supplémentaires seront à disposition.

Pour le surplus, renvoi est fait à la présentation PowerPoint de la présente séance, document joint en annexe du présent procès-verbal.

M. Nicolas Schmidt relève que le calendrier, tel que présenté, soulève trois questions : (i) Quel est le rôle de l'Assemblée constitutive dans la rédaction de la convention ? (ii) Est-ce que le concept de fusion ainsi que le calendrier pourront être modifiés fondamentalement suite au vote consultatif en septembre ? (iii) Comment les points de critique et les propositions exprimés lors du débat autour du vote consultatif seront intégrés dans le travail de l'Assemblée constitutive ? Il est, selon lui, crucial que le calendrier puisse être modifié pour laisser à l'Assemblée constitutive le temps d'améliorer et clarifier certains points. Il remercie **M. le Président** pour ses explications orales, qui répondent à ces différentes interrogations et explicitent le fait qu'il existe une marge de manœuvre suffisante pour d'éventuelles améliorations du projet.

A cet égard, **M. Nicolas Schmidt** revient sur le débat relatif à la fusion ayant eu lieu au Conseil général à Villars-sur-Glâne le 17 juin dernier. Il retire de ce débat plusieurs points. Il y a relevé un point inquiétant pour l'avenir de la fusion, à savoir le fait que les personnes favorables à la fusion soutiennent la poursuite du processus, mais pas forcément la fusion elle-même. Il relève différents points d'amélioration qui ont été mis en avant, à savoir (i) permettre plus de recul par rapport à la situation financière des communes ; (ii) clarifier les conditions cadres, la gouvernance régionale proposée par le Conseil d'Etat et le devenir de l'agglo Fribourg n'étant pas encore décidés ; (iii) adapter l'aménagement du territoire et la loi sur les communes à une commune de taille importante. Il indique que d'autres propositions sont de la compétence de l'Assemblée, à savoir (i) la clarification des compétences et des ressources des associations de quartiers ainsi que des bases légales y relatives ; (ii) l'amélioration de la représentativité des communes « périphériques », notamment lors de modifications du périmètre de fusion ; (iii) la création ou la mise en avant des projets porteurs pour toutes les communes qui ne seraient pas ou moins bien réalisés sans la fusion ; (iv) la concrétisation des mesures pour favoriser l'apprentissage de la langue partenaire à l'école et leur ancrage dans la convention et (v) l'anticipation des démarches afin que la nouvelle administration tire le meilleur des pratiques de toutes les communes, ce dernier point étant également adressé aux autorités actuellement en place qui par leurs actes et décisions peuvent dès à présent renforcer la collaboration entre communes et montrer le chemin pour la fusion. Le message clair à faire passer pour avoir une chance de gagner le vote consultatif, notamment à Villars-sur-Glâne, est que l'Assemblée constitutive est à l'écoute des citoyens et citoyennes et se donnera le temps pour améliorer le projet si nécessaire. Il relève à nouveau que, selon lui, le calendrier tel que présenté est provisoire, illustratif ou technique et devra être confirmé après le vote consultatif, ce qui devrait être formulé, respectivement ressortir, plus clairement du calendrier présenté.

M. le Président confirme qu'il s'agit bien d'un calendrier technique et que l'Assemblée constitutive garde, bien entendu, la main sur la manière et le moment de l'entrée en vigueur de la fusion qui devra intervenir entre 2024 et 2026, avec ce que cela implique comme temps supplémentaire pour mener les démarches figurant dans le calendrier. En l'état, celui-ci reflète les jalons nécessaires à une entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2024. S'agissant de la volonté d'être à l'écoute du citoyen, il confirme là aussi que c'est précisément ce qui a été voulu par l'Assemblée consultative avec le vote consultatif. Les enseignements tirés de la campagne et des débats figurent ainsi explicitement dans les critères d'interprétation du vote prévus par l'Assemblée constitutive. **M. le Président** relève que si, lors du vote consultatif, une ou des commune-s répond-ent négativement au projet de fusion et que la consultation des exécutifs communaux, voir des législatifs communaux est aussi clairement négative, il faudra l'interpréter comme un non de principe à toute idée de fusion. Dans ce cas, il conviendra d'aller le plus rapidement possible vers une adaptation du périmètre. En revanche, si seulement un certain nombre de points font débats et doivent être discutés, cela vaut la peine d'utiliser tout ou partie de la marge de manœuvre des 2 ans qu'offrirait une entrée en vigueur de la fusion au 1^{er} janvier 2026. **M. le Président** relève qu'une partie des éléments soulevés ont déjà été pris en compte ou vont l'être par l'Assemblée constitutive, notamment en ce qui concerne les compétences en matière d'aménagement, qui a déjà fait l'objet de prise de contact avec l'Etat.

M. Giordano Bizzozero rejoint l'intervention de **M. Nicolas Schmidt**. Il demande à avoir des réponses plus claires sur plusieurs points. Sans ces éléments complémentaires, il est d'avis que la Commune de Villars-sur-Glâne répondra négativement au vote consultatif. Il revient sur le calendrier des travaux. Il souhaite ajouter un point « 8b Modifications éventuelles du concept de fusion » pour rendre visible à la population que l'Assemblée constitutive est bien à l'écoute et qu'elle tiendra compte des avis exprimés dans la campagne et les débats autour du vote consultatif. Sans ces éléments, il est d'avis qu'on va perdre des votes en faveur de la fusion.

Mme Christa Mutter indique réagir à chaud. Elle a l'impression de se trouver au carrefour d'un choix crucial. Elle est d'avis que l'Assemblée se cantonne depuis 2-3 ans à des démarches usuelles. Elle indique avoir décroché depuis quelques séances. Elle relève tout le travail effectué. Elle a toutefois l'impression que l'utilisation de la langue de bois politique est trop présente ; que le projet n'est donc pas assez perceptible, pas assez concret. Elle souhaite que la population ne soit pas seulement écoutée, mais puisse percevoir plus clairement quels sont les avantages de la fusion par des exemples et des éléments concrets, ce qu'elle ne voit pas retranscrit dans les documents et les brochures prévues. Elle se dit déçue et ne comprend pas que les membres de l'Assemblée ne puissent pas faire campagne. Elle demande une campagne plus concrète et plus positive, afin de porter ce projet pour gagner et non perdre des partenaires. Elle considère que les discussions ayant eu lieu à Villars-sur-Glâne sont à prendre comme une chance.

M. Laurent Dietrich relève qu'on arrive à échéance du vote consultatif. Il propose de faire un tour des communes. Il suggère un tour à vélo ou à trottinette en passant devant chaque administration communale en une matinée. Il demande s'il y a des intéressés et si le projet serait pris en charge par l'Assemblée constitutive. Il propose la date du 11 septembre 2021.

Mme Antoinette de Weck revient sur les remarques émises par **Mme Christa Mutter**. Elle observe que les mesures ont été discutées et validées par l'Assemblée. Elle relève qu'il est normal qu'il y ait des réfractaires. Elle souligne que tous les membres de l'Assemblée peuvent faire campagne. S'agissant de la modification de la loi sur l'aménagement du territoire, elle informe qu'une motion a été déposée par M. Dorthe et M. Marmier (Plans et règlements d'aménagement locaux : liberté d'organisation des communes et droit d'initiative et de référendum – 2020-GC-64).

Faisant référence à l'intervention de **Mme Christa Mutter**, **M. le Président** indique ne pas se retrouver dans l'image renvoyée, en particulier quant à l'idée que les membres de l'Assemblée constitutive ne pourraient pas faire campagne. Il renvoie à ses propos de début de séances où il relevait au contraire la grande liberté de manœuvre dont disposent les membres pour agir et s'exprimer. Il revient en outre

sur la présentation de **M. Xavier Pilloud**, laquelle se terminait par la phrase « *La différence, c'est vous !* », ce qui exprime clairement les attentes envers les membres de l'Assemblée quant à leur engagement en vue du vote consultatif.

S'agissant de l'intervention de **M. Laurent Dietrich**, **M. le Président** rappelle qu'en raison des prescriptions sanitaires du Conseil fédéral, les manifestations prévues avant le vote consultatif de mai 2020 avaient dû être annulées. Il est favorable et appuie toute initiative. Il suggère de créer un petit GT ad hoc.

M. Nicolas Schmidt relève le déficit en termes de liens qu'une année sans apéro a occasionné, et propose de se retrouver pour un repas canadien. Il indique avoir été contacté par des élus communaux de Villars-sur-Glâne qui souhaiteraient rencontrer les membres de l'Assemblée constitutive. Il propose de le faire de manière spontanée et demande l'avis de l'Assemblée.

M. le Président est d'avis qu'il faut aller dans ce sens, à la rencontre de tous. La demande est là. Certes, il y a des réticences, mais le dialogue permet de dissiper les éventuels malentendus.

M. Giordano Bizzozero revient sur son intervention et aimerait savoir si on rajoutera son point, à savoir « 8b Modifications éventuelles du concept de fusion ».

M. le Président relève qu'il s'agit du but. Cela ne figure pas au point 8, car il semble illusoire d'arriver à procéder à ces modifications le 25 novembre au soir, sans travail de préparation. En revanche, il faudra profiter du temps à disposition pour la rédaction du projet de la Convention de fusion (hiver 2021/printemps 2022). **M. le Président** se demande s'il faut l'indiquer de manière formelle. L'idée est que, s'il y a des enseignements à tirer du vote consultatif, l'Assemblée le fera, tant sur le plan du contenu du projet que sur son périmètre ou son calendrier.

M. Nicolas Schmidt considère que, sans avoir le background, le calendrier ne permet pas de savoir que les enseignements du vote consultatif seront pris en compte. Partant, il soutient la position de **M. Giordano Bizzozero** et demande l'adaptation formelle du calendrier.

M. le Président propose de préciser, dans l'objet de la séance de l'Assemblée du 25 novembre 2021 au point 8, « Adaptations éventuelles du périmètre/contenu/calendrier du projet ».

M. Simon Gabaglio est d'avis qu'il ne faut pas recommencer le projet à zéro et éviter de modifier fondamentalement le concept de fusion. Il lui semble plus opportun de proposer un projet et de ne pas recharger la donne. Si tel n'est pas le cas, la conséquence pourrait être que certains revoient leur vote.

M. le Président indique que, suite au vote consultatif, il y aura éventuellement une adaptation du périmètre de fusion, notamment avec les communes observatrices. Il propose d'adapter le calendrier pour le rendre plus clair et explicite.

Mme Lise-Marie Graden propose l'ajout d'un astérisque au calendrier (titre) indiquant que le calendrier peut aller jusqu'en 2026.

M. le Président informe que le document du concept fusion sera à nouveau adressé à l'Assemblée, y intégrant les remarques de ce soir.

7. Allocution de M. le Conseiller d'Etat Didier Castella

M. le Conseiller d'Etat Didier Castella relève qu'il s'agit de la dernière assemblée avant le vote consultatif. Il relève les différents reports dus à la crise sanitaire. Il souligne le fait que l'Assemblée a su prendre ce temps pour reprendre le concept de fusion. Il parle du bilinguisme pragmatique, un bon compromis en attendant la loi sur les langues. **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** rappelle que le Grand Conseil a accepté le principe d'une aide complémentaire. Il indique que le Conseil d'Etat a

également mis à profit ces nouveaux délais pour avancer dans ses réflexions sur la gouvernance des régions qui seront vraisemblablement communiquées d'ici la fin de l'été. La fusion du Grand Fribourg joue également un rôle moteur dans la réforme de la loi sur les communes. La fusion du Grand Fribourg est un élément clé pour un centre cantonal fort. La structure mise en place aujourd'hui profitera au Fribourg de demain. **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** revient sur la votation de Bluefactory. Il est content du débat ouvert et fait le parallèle avec la création d'un groupe d'opposants à la fusion. Le pire aurait été que ce projet de fusion ne suscite aucune réaction. **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** relève la transparence exemplaire de l'actuel projet de fusion du Grand Fribourg comparée aux autres projets de fusion des 20 dernières années. Selon lui, jamais un projet de fusion n'a été aussi public et transparent que celui porté actuellement par l'Assemblée constitutive. Il évoque le vote du Conseil général de Villars-sur-Glâne de la semaine dernière, dont le débat a été franc et animé. Il espère un appel à un oui de la population. Du côté de l'Etat, le projet constitue également un formidable catalyseur. Le projet a un succès considérable, mais montre aussi ses limites. A titre personnel, **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** est d'avis que le débat doit également se faire sur les compétences conférées aux communes, notamment en matière d'aménagement, avec d'éventuelles distinctions en fonction de leur taille. Il revient sur le calendrier et le projet de convention de fusion à déposer par l'Assemblée. Il rappelle que, si en 2024 aucun projet n'est déposé, la loi prévoit que le Conseil d'Etat devra alors le déposer lui-même. Il espère qu'on n'arrivera pas à un tel extrême. Il indique qu'une délégation du Conseil d'Etat participera à toutes les séances d'information pour défendre ce projet. Il espère qu'il y aura une mobilisation de tous les acteurs pour défendre ce projet.

M. le Président remercie **M. le Conseiller d'Etat Didier Castella** pour ses mots forts et encourageants. Il relève que l'Assemblée constitutive a pu bénéficier de sa présence, de son soutien et de son écoute. C'est une chance pour l'Assemblée de pouvoir maintenant aller avec lui à la rencontre de la population jusqu'au vote.

M. le Président en profite pour remercier chaleureusement chacun des participants pour leur engagement dans ce projet et relève l'enjeu historique qu'est ce projet de fusion. Il relève le travail collectif de qualité déployé durant les trois années écoulées. Il est maintenant temps d'aller au contact de la population et de profiter des 90 jours qui restent avant le vote consultatif.

8. Divers

Aucun divers n'étant formulé, **M. le Président** lève la séance à 22h35 en remerciant la Commune de Marly et le CoPil pour la préparation de cette Assemblée. Il souhaite à tous un été fructueux avec la campagne qui commence.

Fribourg, le 23 juin 2021

Pour le procès-verbal : Corinne Copt

